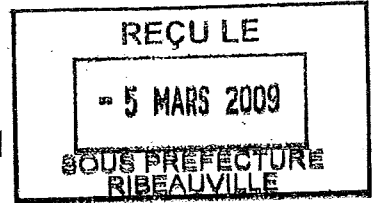


COMMUNE DE SIGOLSHEIM

Extrait du procès verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 2 MARS 2009



Département du  
Haut Rhin

Arrondissement de  
Ribeauvillé

Nombre des conseillers  
élus :  
15

Conseillers en fonction :  
15

Conseillers présents :  
12

Etaient présents :

Thierry SPEITEL  
Michel FRITSCH  
Joseph BERNHARD  
Richarde TRABER  
Christophe NAEGERT  
Gilbert TEMPE

François BERTINO  
Michel LE BLEIS  
Agnès GSCHAEDLER  
Sophie VELASCO  
Mostafa KOUHAILI  
Marianne KOCH

Etaient absents excusés:

Patrick COLLIN, pouvoir à Thierry SPEITEL  
Agnès MARCINEK, pouvoir à Richarde TRABER  
Bernard FELDMANN, pouvoir à Michel FRITSCH

**DELIBERATION N° 11**

Objet : Voirie : classement du chemin rural de la Nécropole dans la voirie communale

La route d'accès à la Nécropole Nationale est aujourd'hui encore un chemin rural dit « Chemin de la Nécropole ». Les derniers orages de mai 2008 et les dégradations occasionnées par les fortes pluies ont mis en évidence le problème de la domanialité du chemin pour sa gestion et son entretien.

En considérant que le Chemin de la Nécropole a toutes les caractéristiques d'une voie communale circulaire (largeur et revêtement), qu'il a une importance de premier ordre pour l'accès à la Nécropole Nationale de Sigolsheim et, que du point de vue touristique, ce chemin est emprunté fréquemment tout au long de l'année, M. le Maire propose que le chemin rural dit Chemin de la Nécropole soit classé dans la voirie communale.

**VU** la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement,

**VU** l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière modifié par l'article 9 de la loi n°2005-809,

**CONSIDERANT** que le classement du chemin rural dit « Chemin de la Nécropole » n'a pas pour conséquences de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

**CONSIDERANT** que ce classement est dispensé ainsi d'enquête publique préalable,

**OUÏ** les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

avec 14 voix pour et 1 voix contre (M. Michel LE BLEIS),



Acte exécutoire  
SIGOLSHEIM le 4 MARS 2009

LE MAIRE

Thierry SPEITEL

**APPROUVE** le classement du chemin rural dit « Chemin de la Nécropole » dans la voirie communale,

**DIT** que cette nouvelle voie aura pour nom « Route Maréchal Jean de Lattre de Tassigny »,

**CHARGE** M. le Maire de régler toutes les modalités afférentes à cette décision,

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.